

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KOCHERSBERG ET DE L'ACKERLAND**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Séance du 2 mai 2013**

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**

**Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL**

Membres présents : 54 membres

Mesdames ROHFRIETSCH Anne-Marie, TARDIVAUD Françoise, FIACRE Gabrielle, HOEFFEL Dominique, CLAUSS Anne-Raphaële, PANTER Angèle, ZEISSLOFF Corinne, HOH Marie-Hélène, KERMARREC Gabrielle, FRIEDRICH Marie-Odile, PEREZ Madeleine, GEIGER Nathalie

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BOHR Freddy, KRENCKER Denis, UNTERSTOCK Claude, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, KREMER Jean-Marie, LUTTMANN Pierre, VIERLING Martin, MUNCH Jean-René, JUNG Claude, HERRMANN Marc, KLEIN Bernard, STOLL Armand, ROHNER Daniel, HABER Alain, RUCH Jean-Jacques, URBAN René, VIOLA Gilbert, KAISER Lucien, GROSSKOST Alain, GRUBER Daniel, BURGER Etienne, PIERRE Jean-Louis, GANGLOFF Jean-Charles, RIEDINGER Jean-Pascal, MEHN Jean-Pierre, JACOB André, WASERMAN Sylvain, LIBERT Christian, TOUSSAINT Jean-Luc, HEPP René, STERN Michel, LAMBERT Jean-Charles, EHRHART Mathieu, SAUMON Richard, REYSZ Jean-Michel, HOENEN Claude, NONNENMACHER Jean-Jacques, WENDLING Jean-Luc, CHRIST Denis.

Membres absents excusés : 7 membres

Messieurs BURGER Joseph, WUNENBURGER René, EXINGER Alfred, GINSZ Luc, WURTZ André, LEITZ Bernard, ESSLINGER Bernard.

**1. Adoption du compte-rendu de la réunion du 13 avril 2013**

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **approuve** à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 13 avril 2013.

**2. Diagnostic Territorial Jeunesse**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que la communauté de communes a engagé au cours de l'année écoulée la réalisation d'un diagnostic territorial jeunesse.

Celui-ci a été réalisé par une consultante spécialiste de ce domaine, Cora KLEIN, qui a travaillé en étroite collaboration avec la Commission Jeunesse présidée par Jean-Charles LAMBERT.

Jean-Charles LAMBERT rappelle en quelques mots la genèse de cette étude et les différentes étapes qui ont jalonné le processus de diagnostic :

- 3 phases de consultation successive des élus, des acteurs ressources du territoire et des jeunes ;
- Une phase de synthèse des différentes consultations.

Cora KLEIN présente ensuite le résultat de ce diagnostic. Elle souligne l'importance des phases de consultation qui ont permis de dégager une vision du territoire pour notre jeunesse.

Ces phases de consultation et de concertation ont associé les élus, les acteurs ressources et les jeunes du territoire (16-25 ans). Elles ont permis de faire émerger un certain nombre d'enjeux pour la jeunesse de notre territoire :

- Etre acteur plus que consommateur
- La capacité à vivre ensemble dans le respect des différences
- L'accès des jeunes à l'information
- Une communication adaptée et constructive entre jeunes et adultes
- La place des jeunes sur le territoire : temps forts, évènementiels, lieu(x) de rencontres
- La posture d'accompagnateur de l'adulte
- La mise en réseau des acteurs

Ensemble, ils ont également défini cinq valeurs collectives partagées autour du projet jeunesse. Ces valeurs vont « colorer » la mise en œuvre du projet jeunesse, tant pour la relation des acteurs entre eux, que celles des adultes avec les jeunes.

Ces 5 valeurs partagées posent un cadre pour bien fonctionner ensemble :

- Jeunes, acteurs engagés impliquant la responsabilisation et l'enrichissement mutuel
- L'échange, dialogue et partage
- La bienveillance et confiance mutuelle
- Plaisir et créativité
- Respect mutuel sans jugement

Par ailleurs, à partir des constats et enjeux posés dans la phase de diagnostic, 5 orientations ont été élaborées. Ces orientations serviront de cadre pour créer des fiches actions (actions à poursuivre, actions à faire évoluer et actions nouvelles). Elles seront des repères politiques pour les élus et les acteurs qui mèneront des actions, les évalueront et les réorienteront au besoin.

Ces 5 grandes orientations sont les suivantes :

- Engagement et citoyenneté des jeunes
- Vivre ensemble avec les différences
- Communication avec et pour les jeunes
- Place et avenir des jeunes du territoire
- Management du projet jeunesse

Cora KLEIN conclut sa présentation en expliquant que ce diagnostic n'est que le socle de la démarche de définition du projet jeunesse du territoire. Il doit servir de base à la définition d'un plan d'actions pour chacune des orientations du diagnostic.

Au terme de cette présentation, les membres du Conseil débattent de ce diagnostic et des orientations qui en découlent.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité **adopte** le contenu et les termes de ce diagnostic, ainsi que les orientations qui en découlent. Le Conseil **donne mandat** au Président et à la Commission jeunesse pour poursuivre le travail de réflexion et définir un plan d'actions cohérent.

### **3. Projet de construction d'un atelier technique intercommunal : mission de maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Président explique aux membres du Conseil que les moyens techniques dont disposent la communauté de communes ne permettent plus de faire face efficacement à l'ensemble des travaux d'entretien et de maintenance de nos bâtiments.

Notamment, c'est un manque cruel d'espace de stockage des matériels de l'équipe technique qui a été identifié. Le matériel et les équipements se trouvent ainsi dispersés aux 4 coins du territoire, dans des locaux de rangement de nos gymnases ou dans des locaux loués auprès des communes ou de particuliers.

Pour ces différentes raisons et en prévision d'un agrandissement certain de l'équipe technique dans les années à venir, le Président propose d'engager des études pour la construction d'un atelier technique intercommunal dans un délai rapproché.

René HEPP, Vice-Président en charge des bâtiments, explique que celui-ci devra être central et répondre à un certain nombre de besoins :

- Disposer d'un lieu unique de stockage du matériel technique ;
- Disposer de hall de garage des véhicules intercommunaux ;
- Avoir un local de stockage des poubelles ;
- Se mettre en conformité avec les réglementations du travail (vestiaires, douches, etc.).

Le site d'implantation envisagé se situe à Truchtersheim, derrière le collège et le centre sportif sur un terrain qui appartient déjà à la communauté de communes. Ce terrain a par ailleurs le triple avantage d'être central et situé à proximité des principaux bâtiments qui sont à entretenir (MIK, centre sportif, Trèfle), tout en étant suffisamment grand pour permettre des extensions futures de l'atelier.

René HEPP présente les grandes lignes du projet :

- Le bâtiment serait d'une surface approximative de 620 m<sup>2</sup> et serait positionné sur le terrain d'implantation de manière à permettre une extension future de l'atelier ;
- L'atelier serait composé d'un grand hangar de 5 travées de 6 m de large et 10 m de long ;
- Une 2<sup>ème</sup> partie du bâti serait un atelier multifonctions étanche, isolé et chauffé ;
- Enfin, la 3<sup>ème</sup> partie regrouperait les espaces de vie des ouvriers : salle de réunion/réfectoire, kitchenette, sanitaire, douches, bureau, rangements.
- Le coût des travaux devrait se situer aux alentours de 700 000 € HT.

Au terme de ces explications et après discussion, le Conseil **décide de construire** un atelier technique intercommunal sur le terrain proposé.

Afin de pouvoir avancer sur ce projet, le Président a lancé une consultation afin de retenir un maître d'œuvre qui nous accompagnera dans la réalisation de ce projet. Au terme de cette consultation de plusieurs cabinets d'architectes, Monsieur le Président propose de retenir la candidature du cabinet TAND'M ARCHITECTES de Wiwersheim.

Les propositions enregistrées étaient les suivantes :

- TAND'M ARCHITECTES – Mme Sylvie MEAUDE : taux d'honoraires de 10,50%
- Mme Mélanie STEGER – Architecte : taux d'honoraires de 11,50%
- EG ARCHITECTURE – M. Eric GUTHNECK : taux d'honoraires de 12,60%.

Après délibération, le Conseil Communautaire **décide de confier** la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de cet atelier technique intercommunal au cabinet d'architecture TAND'M ARCHITECTES, sur la base d'un taux d'honoraires de 10,50%.

Il **autorise** le Président **à signer** le contrat de maîtrise d'œuvre et tout document se rapportant à cette affaire et **demande** à Madame Sylvie MEAUDE de démarrer la première phase de la mission, à savoir les études d'esquisse (ESQ).

#### **4. Contrat pour l'Action et la Performance avec Eco-Emballages**

Monsieur le Président explique aux membres du Conseil qu'avant la fusion, les deux communautés de communes Ackerland et du Kochersberg étaient signataires d'un Contrat pour l'Action et la Performance (barème E) avec Eco-Emballages. Il rappelle que ce contrat concerne le tri et la valorisation des emballages ménagers et qu'Eco-Emballages nous octroie des subventions qui sont liées à nos performances en matière de tri sélectif.

Pour entériner la fusion, un simple avenant n'est pas envisageable et Eco-Emballages nous engage à signer un nouveau contrat qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour une durée de 4 ans (quatre ans) et spécifiera nos choix en matière de filières de reprise des matériaux concernés par le contrat.

Le Président propose de faire les choix suivants :

- Papiers-cartons : option fédération (actuellement Schroll)
- Aciers-Aluminium : option fédération (actuellement Schroll)
- Plastiques : option filière (actuellement Valorplast)
- Verre : option filière (actuellement OI-Manufacturing)
- Mâchefers : option fédération (actuellement Senerval)

Après discussion et délibération, le Conseil Communautaire **décide de signer** le nouveau Contrat pour l'Action et la Performance avec Eco-Emballages. Il **valide** les propositions du Président en matière d'option de reprise des matériaux et **l'autorise à signer** le contrat à intervenir, ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

#### **5. Convention d'adhésion relative à la collecte et au traitement des déchets de papiers visés avec Eco-Folio**

Monsieur le Président explique aux membres du Conseil qu'avant la fusion, la Communauté de Communes Ackerland était signataire d'une convention relative à la collecte et au traitement des déchets de papiers visés avec Eco-Folio. La Communauté de Communes du Kochersberg n'était pas signataire de cette convention.

Le Président explique que la filière des imprimés gratuits s'est organisée pour mettre en œuvre une responsabilité élargie du producteur (REP) et, ainsi, participer à la fin de vie de ses produits. Eco-Folio est un éco-organisme qui a été créé pour assumer cette responsabilité.

Le Code de l'environnement prévoit une éco-contribution pour les imprimés gratuits acquittés par les émetteurs de tels documents. Sont concernés les annuaires, la presse gratuite d'annonces, les prospectus, etc.

Compte-tenu des recettes financières qui peuvent être enregistrées dans le cadre de cette convention, le Président propose aux membres du Conseil de signer cette convention d'adhésion avec Eco-Folio avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Après discussion et délibération, le Conseil Communautaire **décide de signer** la convention d'adhésion relative à la collecte et au traitement des déchets de papiers visés avec l'éco-organisme Eco-Folio. Le Président **est autorisé à signer** tous documents se rapportant à cette affaire.

#### **6. Contrat de collecte et tri du secteur Ackerland : modifications des modalités de reprise des papiers-cartons**

Monsieur le Président explique que la signature du nouveau Contrat pour l'Action et la Performance (barème E) avec Eco-Emballages a pour conséquence l'harmonisation immédiate des modalités de reprise des matériaux concernés par ce contrat.

Les options retenues précédemment par la Communauté de Communes Ackerland et la Communauté de Communes du Kochersberg pour la reprise des papiers-cartons n'étaient pas les mêmes (option filière pour l'Ackerland et option fédération pour le Kochersberg).

Le choix de l'option fédération effectué dans le cadre de la signature du nouveau contrat avec Eco-Emballages, conduit à devoir modifier le contrat de collecte et tri du secteur Ackerland. Un avenant est nécessaire pour prendre en compte la modification des modalités de reprise des papiers-cartons.

Après délibération, le Conseil Communautaire **autorise** le Président **à signer** l'avenant à intervenir.

## **7. Schéma des itinéraires cyclables**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil qu'avant la fusion, un dispositif de financement des pistes cyclables avait été mis en place dans le cadre du schéma des itinéraires cyclables.

Sur la base de ces modalités de financement et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **décide d'attribuer** les subventions suivantes pour les travaux de création et d'aménagement des tronçons cyclables suivants :

<b>Commune</b>	<b>Projet</b>	<b>Coût H.T.</b>	<b>Subvention accordée</b>
WINTZENHEIM-KOCHERSBERG	<u>Wintzenheim - Neugartheim - Willgottheim</u> : remise en état du chemin Ebenheidgasse pour créer une liaison cyclable entre les 3 villages	51 840,00 €	18 144,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>51 840,00 €</b>	<b>18 144,00 €</b>

## **8. Subvention**

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire **décide de verser** une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500,00 € à l'Association Pluricanto pour lui permettre de financer le déplacement au Festival de chorales de Vérone en Italie qui se déroule du 16 au 22 juillet 2013.

## **9. Subvention**

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire **décide de verser** une subvention exceptionnelle d'un montant de 250,00 € à l'Association Sportive du Collège de la Souffel pour lui permettre de financer le déplacement de quelques élèves aux championnats de France académique qui ont lieu cette année à Bordeaux.

## **10. Décision modificative**

Sur proposition de Monsieur le Président, les membres du Conseil Communautaire **décident** le transfert de crédits suivants :

Budget annexe des déchets ménagers :

→ Section de fonctionnement – dépenses :

-de l'article 6287 – Remboursements de frais, à l'article 658 – Charges diverses de gestion courantes, transfert d'un montant de 50.000,-€.

## **11. Gratification dans le cadre d'un stage**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que la communauté de communes accueille deux stagiaires au sein de ses services :

- Jérémy LAZZARI, étudiant en 2<sup>ème</sup> année d'informatique à l'IUT de Strasbourg, sera accueilli pendant 12 semaines entre le 8 avril 2013 et le 28 juin 2013. Dans le cadre de ce stage, Jérémy LAZZARI sera notamment chargé de faire des développements informatiques pour les besoins des services de la communauté de communes.
- Mathilde THARLET, étudiante en DUT Information et Communication à l'IUT Robert Schuman, accueillie par la Médiathèque Intercommunale du Kochersberg pendant 4 semaines entre le 21 mai 2013 et le 17 juin 2013.

Compte tenu des travaux qui seront effectués par les stagiaires et conformément à la réglementation en vigueur en la matière, le Président propose de leur allouer une gratification. Le montant de cette gratification est égal au produit de 12,5 % du plafond horaire défini en application de l'article L 241-3 du Code de la Sécurité Sociale et du nombre d'heures de stage effectuées au cours du mois considéré.

Après délibération, le Conseil **décide de verser** à Jérémy LAZZARI et Mathilde THARLET une gratification comme indiquée ci-dessus et **autorise** le remboursement des éventuels frais de déplacement occasionnés par ces stages.

## **12. Acquisition du terrain d'implantation de la future extension de la Maison des Services**

Monsieur le Président explique aux membres du Conseil qu'un terrain situé juste à côté de la Maison des Services est mis en vente par son propriétaire. Il explique que dans une perspective future d'extension de ce bâtiment, il serait judicieux d'acquérir cette parcelle dont la désignation cadastrale est la suivante :

### **COMMUNE DE TRUCHTERSHEIM, Lieu-dit « Village »**

<b>SECTION</b>	<b>PARCELLE</b>	<b>SUPERFICIE</b>	<b>PROPRIETAIRE</b>
4	158/11	6,96 ares	M. François LUX Mme Marianne PFISTER

Après discussion et après avoir pris connaissance de l'Avis des Domaines en date du 8 mars 2013, le Conseil Communautaire **décide** :

- **d'acquérir** les terrains dont la désignation cadastrale est indiquée ci-dessus ;
- **de fixer** le prix de cette acquisition à 32.000,00 € l'are, soit un montant total de 222.720,00 ;
- **d'inscrire** au budget les crédits nécessaires à cette acquisition ;
- **de prendre** à la charge de la communauté de communes les frais annexes relatifs à ces acquisitions (honoraires de notaires, etc.) ;
- **d'autoriser** le Président **à signer** l'acte de vente à intervenir, ainsi que tous les autres documents se rapportant à ce dossier.

## **13. Coopération avec la Ville de Drummondville : échange d'artistes**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil qu'une convention de coopération a été signée en juillet 2010 avec la Ville de Drummondville située au Québec.

L'un des axes de coopération développé dans le cadre de la convention de jumelage est notamment l'organisation d'échanges culturels.

Ainsi, un échange résidentiel d'artiste en arts visuels est programmé en 2013 comme cela était le cas en 2012. Un artiste du Kochersberg se rendra donc à Drummondville au cours de cet automne, tandis qu'un artiste québécois viendra dans le Kochersberg au cours du mois juillet.

Monsieur Jean-Luc TOUSSAINT explique que dans le cadre de cet échange, chaque collectivité prend en charge le coût du voyage aller-retour de l'artiste qu'elle a sélectionné, ainsi que les frais afférents au séjour de l'artiste accueilli, sur la base d'un forfait journalier qui est fixé à 35 € / jour.

Le Président précise que la communauté de communes percevra des subventions de la Région Alsace et du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée (FFQCD) pour le financement du coût de cet échange.

Après discussion et délibération, le Conseil **entérine** la réalisation de cet échange résidentiel d'artistes et **autorise** la prise en charge du voyage aller-retour de l'artiste qui sera retenu pour effectuer cet échange, ainsi que le versement d'un forfait journalier fixé à 35 € pour la prise en charge des frais de séjour de l'artiste québécois qui sera accueilli.

#### **14. Coopération avec la Ville de Drummondville : production d'un spectacle commun « Il y a longtemps que je t'aime »**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil qu'une convention de coopération a été signée en juillet 2010 avec la Ville de Drummondville située au Québec.

L'un des axes de coopération développé dans le cadre de la convention de jumelage est notamment la préparation, la production et l'organisation d'un spectacle qui présente des danses, des chansons et des musiques des répertoires traditionnels alsaciens et québécois.

Ce spectacle, intitulé « Il y a longtemps que je t'aime » a été produit dans le Kochersberg en 2012 au cours du Festival international du Folklore de Berstett et sera également produit en 2013 à Drummondville, lors de la manifestation « Le Mondial des Cultures » qui a lieu du 4 au 14 juillet 2013.

Un groupe d'une vingtaine d'artistes, danseurs, chanteurs et musiciens se rendra donc à Drummondville pour ce festival. Les accords de coopération passés dans le cadre de la convention prévoient que la communauté de communes prenne à sa charge les frais du voyage aller-retour de l'ensemble des artistes.

Le Président précise que la communauté de communes percevra des subventions de la Région Alsace et du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée (FFQCD) pour le financement du coût de ce voyage.

Après délibération, le Conseil Communautaire **décide** de prendre en charge les sommes exposées par ce voyage et de procéder au remboursement intégral des frais qui seront engagés par les artistes participants à ce festival, sur présentation de justificatifs de dépenses.

Le Président,  
Justin VOGEL